

62 – LES INSTANCES D'INTEGRATION SOCIALE SONT-ELLES EN CRISE ?

A – Les liens familiaux sont-ils en train de se distendre ?

a) – **Privatisation et individualisation de la famille**

1 – La famille conjugale dite « nucléaire » ou « restreinte », telle que nous la connaissons aujourd'hui en Occident, est l'aboutissement d'une longue évolution – du XVI^e au XVIII^e siècle – au cours de laquelle le noyau père-mère-enfant(s) s'est détaché de ce qui constituait autrefois les familles : un ensemble, une maisonnée, un groupe qui incluait les autres parents, les proches, les amis, les domestiques. Néanmoins, cette structure nucléaire de base semble avoir existé en Europe dès le Moyen-âge, bien avant de devenir le modèle dominant de l'époque moderne.

On peut distinguer trois grandes périodes dans l'évolution de la famille. En un premier temps la famille dite « traditionnelle » sert avant tout à assurer la transmission d'un patrimoine. Les mariages sont alors arrangés entre les pères sans que soit prise en compte la vie sexuelle et affective des futurs époux, unis en général à un âge précoce. En un deuxième temps, la famille dite « moderne » devient le réceptacle d'une logique affective dont le modèle s'impose entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XX^e. Fondée sur l'amour romantique, elle sanctionne par le mariage la réciprocité des sentiments et des désirs charnels. Enfin, à partir des années 1960, s'impose la famille dite « contemporaine » - ou « post-moderne » unissant pour une durée relative deux individus en quête de relations intimes ou d'épanouissement sexuel.

(Source : Elisabeth Roudinesco, *La famille en désordre*, Fayard, 2002)

2 – L'histoire de la famille contemporaine peut être divisée en deux périodes. Du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, on constate une coïncidence entre l'institution du mariage et la centration sur les relations interpersonnelles. Trois éléments forment un modèle de référence peu contesté : l'amour dans le mariage, la division stricte entre l'homme et la femme, l'attention portée à l'enfant, à sa santé, à son éducation. Pendant un demi-siècle (1918-1968), le fait que l'homme travaille à l'extérieur et que la femme reste à la maison pour s'occuper le mieux possible des enfants est une évidence dans tous les milieux. A partir des années 1960, le modèle de la femme au foyer est critiqué, en particulier par le mouvement social des femmes, par le féminisme. La stabilité des mariages diminue, le divorce par consentement mutuel devenant possible avec la loi du 11 juillet 1975, la cohabitation en dehors du mariage se développe. Institution matrimoniale et rôles sexuels ne disparaissent pas mais ils ont perdu une grande partie de leur légitimité.

La logique affective, longtemps extérieure à la famille et au mariage, est parvenue à entrer dans l'institution du mariage. Pendant la première période de la famille contemporaine, on a pu croire que la fusion entre ces deux éléments serait durable. Or, la force des exigences de l'affection a progressivement miné de l'intérieur l'institution. Le passage de la famille moderne à la famille post-moderne traduit une accentuation de la caractéristique de la première période, à savoir la centration sur les relations. Ce qui change, c'est que les relations soient valorisées moins pour elles-mêmes que pour les satisfactions qu'elles doivent procurer à chacun des membres de la famille. Aujourd'hui, la famille heureuse est moins attractive, ce qui compte, c'est d'être heureux soi-même.

(Sources : François De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, 1993)

3 – On peut interpréter l'évolution de la famille depuis le XIX^e siècle comme caractérisée par un double mouvement de privatisation (attention portée à la qualité des relations interpersonnelles, espace où les individus cherchent à valoriser et protéger leur individualité) et de socialisation (du fait de l'intervention croissante de l'État qui contrôle et régule les relations entre ses membres).

Émile Durkheim développait déjà cette intuition dans son cours de 1892 sur la « famille conjugale » où il décrivait la famille contemporaine comme :

- relationnelle, construite de plus en plus comme un espace « privé » dont les membres partagent une intimité, sensibles à la qualité de leurs relations et au poids de l'affectif ;
- à la fois de plus en plus privée et de plus en plus publique, son autonomisation par rapport à la parenté, au voisinage, au reste de la société, s'accompagnant d'une plus grande dépendance vis-à-vis de l'État qui limite le pouvoir paternel au nom de l'intérêt de l'enfant (développement de l'école, devenue obligatoire, et des institutions sanitaires et sociales) ;
- individualiste : selon Emile Durkheim, « elle doit nécessairement se contracter à mesure que le milieu social avec lequel chaque individu est en relation immédiate devient plus vaste, laissant un libre jeu aux divergences privées ».

(Source : Yves Crozet, *Les grandes questions de la société française*, Nathan 2000)

4 – L'ordre familial repose aussi sur une culture commune. C'est sans doute le fait le plus immédiat auquel les sociologues ont prêté attention. La famille est le vecteur de diffusion d'un langage, d'une culture, de valeurs, d'un mode de vie. Le partage d'une culture commune est la condition d'une vie en commun. Dans la famille traditionnelle, l'éducation autoritaire supposait une soumission à des règles intangibles. L'éducation de la jeune fille de bonne famille (c'est à dire bourgeoise) comme celle du fils aîné au paysan s'inscrivait dans un projet et un moule unique et intangible : reproduire le modèle parental. La montée de la culture jeune dans les années 60 a contribué à créer un clivage entre le modèle traditionnel des parents et la culture des jeunes. La transmission des règles de conduite se fait par capillarité, interactions, imitations et non plus par dressage. Désormais, dans le groupe domestique, les statuts et les rôles importent moins que les individus. L'éducation ne consiste plus à transmettre des biens matériels et des valeurs en traçant une voie établie comme on le faisait autrefois. Le rôle de parent consiste aujourd'hui avant tout à « aider l'enfant à devenir lui-même », à découvrir ses richesses personnelles et à développer ses capacités d'autonomie. Remarquons aussi que, dans ce jeu symétrique, les modèles culturels se diffusent autant dans un sens (de parent à enfant) que dans l'autre.

(Source : J.F.Dortier, *Les sciences humaines. Panorama des connaissances*, PUF, 1998 pp 310-311)

Q1 – Donnez les définitions de la *famille* et de la *famille conjugale*

- ✓
- ✓

Q2 – Quels sont les différents liens sociaux qui unissent les membres de la famille ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Q3 – Remplissez le tableau à l'aide des textes et du vocabulaire suivant : *divorce interdit, une famille heureuse, modèle de la femme au foyer, patriarcale, un épanouissement individuel, mariage d'amour (x 2), divorce banalisé, faible division du travail, parentale, unir les familles et agrandir le patrimoine, mariage arrangé, modèle de la femme active, divorce possible mais réprouvé, paternelle.*

	Famille traditionnelle	Famille moderne	Famille contemporaine
Dates			
Type de mariage			
Stabilité du mariage			
Répartition des tâches			
Objectifs du mariage			
Autorité			

Q4 – Quelles sont les principales transformations subies par la famille depuis le XIXe siècle ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

b) – Une fragilisation apparente des liens familiaux et de la socialisation

1 – Les indicateurs des transformations de la famille et des ménages en France

	1960	1970	1995	2000	2010	2012
Mariages (en milliers)	320	394	255	305	249	241
Pacs (en milliers)	0	0	0	22	204	nd
Age moyen du 1 ^{er} mariage (hommes)	25,7	24,4	28,6	29,9	31,7	31,9
Age moyen du 1 ^{er} mariage (femmes)	23,1	22,7	27,2	28,8	29,8	30,1
Divorces (en milliers)	30	39	119	117	140	133
Divorces pour 100 mariages	15,1	24,9	30,3	38,2	45,2	55,2
Couples non mariés (en % des couples)	2,9	2,8	14,7	16,4	23,5	28,0
Familles monoparentales (en % des familles avec enfants)	-	9,3	14,6	16,2	19,9	nd
Nombre d'enfant par femme féconde	2,7	2,5	1,7	1,9	2,0	2,0
Naissances hors-mariage (en % des naissances)	6,1	6,8	36,1	42,6	54,8	56,2
Ménages d'1 seule personne (en % des ménages)	20,2	22,1	27,8	30,9	33,7	nd
Taux d'activité féminin (% des femmes 15-64 ans)	46,8	47,1	59,9	63,3	66,1	nd

(Sources : Insee, INED/INSEE 2013)

Q1 – Quelles sont les principales remises en cause du lien conjugal ?

- ✓
- ✓

2 – En quelques années, la "responsabilisation des parents" est devenue l'une des idées en vogue du débat sur la délinquance des mineurs. Née dans les années 1980, cette idée a rapidement fait le tour du monde. Aujourd'hui, elle inspire à la fois la loi galloise sur les "parenting orders", qui, sous peine d'amende, obligent les parents à suivre un stage parental, et les "family group conferences" néo-zélandaises, qui instaurent des rencontres entre la victime, le délinquant et leurs parents avant le prononcé de la sanction. Ces politiques s'appuient sur une conviction : la famille étant le premier lieu de socialisation des enfants, les défaillances parentales doivent être corrigées, au besoin sous contrainte, afin de mettre la société à l'abri du désordre.

En Grande-Bretagne, la responsabilisation renvoie en revanche à un système où la famille est placée en situation d'accusée : depuis 1998, les "parenting orders" obligent les parents d'enfants délinquants à participer pendant trois mois à des séances visant à développer leurs "parental skills" (compétences parentales). Ils doivent également, sous peine d'amende, faire respecter à leurs enfants des obligations comme l'assiduité scolaire ou l'interdiction de sortir le soir. Dans les faits, ces politiques visent pour l'essentiel des mères isolées en situation de précarité.

Aux Etats-Unis, la responsabilisation des parents a pris le visage plus répressif de la pénalisation. Dans certains Etats, le non-respect de l'obligation scolaire peut ainsi valoir des poursuites judiciaires aux parents. Quant à la pratique du couvre-feu, qui était en vogue à la fin du XIXe siècle, elle a retrouvé une nouvelle jeunesse : dans les années 1990, des centaines de villes ont imposé aux adolescents des interdictions de sortie à certaines heures. Lorsqu'ils ne les respectent pas, leurs parents, qui encourent jusqu'à 1 000 dollars d'amende, peuvent être poursuivis.

Convertie tardivement aux mérites de cette idée, la France s'est, elle aussi, engagée dans des politiques de responsabilisation sous contrainte. Depuis 2006, le contrat de responsabilité parentale permet ainsi au président du conseil général d'imposer aux parents "défaillants" une liste d'obligations sous peine de suspension des allocations familiales. Quant à la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance, elle crée des conseils des droits et des devoirs des familles dans les mairies et inscrit dans les textes les "stages de responsabilité parentale" mis en place par certains procureurs.

La plupart des spécialistes ont souligné que ces politiques n'avaient sans doute qu'une très faible incidence sur la prévention de la délinquance. Leur succès est lié au fait qu'elles remplissent une fonction plus politique que pratique : durcir le discours sur les devoirs des parents. "Ces programmes sont essentiellement symboliques, concluait Elizabeth Burney, chercheuse senior associée de l'Institut de criminologie de Cambridge. Ils servent plus à afficher des valeurs qu'à prévenir réellement la délinquance."

(Source : Anne Chemin, *Le Monde*, 6 février 2008)

Q2 – Quelles sont les principales remises en cause du lien parental (tableau et texte) ?

✓

✓

✓

Q3 – En quoi le rôle intégrateur et régulateur de la famille est-il remis en cause ?

.....

.....

3 – On connaît également l'importance du lien familial pour les personnes âgées : après la retraite et à mesure de l'avancée en âge, le réseau de sociabilité a tendance à se recentrer sur les relations avec les enfants et petits-enfants et sur les relations de voisinage. Mais ce lien intergénérationnel, si important, peut souffrir en cas de séparation des parents ou des grands-parents. Ainsi, lorsqu'un couple se sépare, les grands-parents se mobilisent généralement pour aider le jeune parent divorcé ou séparé qui a la garde des enfants (la jeune femme le plus souvent), mais par la suite, on observe que les relations entre générations ont plutôt tendance à se distendre. Quand cette fois ce sont les grands-parents qui divorcent, il en résulte souvent un certain relâchement du lien avec les petits-enfants. Par ailleurs, il est probable que les séparations entraînent davantage de risques de rupture du lien de filiation patrilinéaire dans les familles populaires : la propension à la recomposition des familles, qui suppose de jumeler les filiations et les formes de parentalité, y est moindre que dans les familles des couches moyennes ou aisées. D'une façon générale, les divorces ou les séparations peuvent déboucher sur des situations de pauvreté ou d'exclusion lorsque la rupture du lien conjugal se conjugue avec des situations de précarité économique : les personnes exclues sont souvent à la fois précaires sur le plan économique et dépourvues de liens familiaux forts.

La canicule qui a durement frappé la France à l'été 2003 a largement contribué à mettre au premier plan le thème de l'isolement. C'est un fait, la vie solitaire augmente. En 2007, 14,2 % des Français vivaient seul, contre 6,1 % en 1962.

(Source : Pierre-Yves Cusset, *Le lien social*, CAS du 25 avril 2006 actualisé Insee 2011)

Q4 – Que montre ce document sur l'évolution des liens de parenté ?

.....

.....

.....

c) – L'individualisme familial n'a pas mis fin à la solidarité

1 – La thèse de « la famille relationnelle » proposée par de Singly, se situe explicitement dans le sillage de Durkheim et en reprend l'orientation en la poussant plus loin. Les transformations de la famille découleraient du primat de l'affection et de l'autonomisation des acteurs. L'individu étant de plus en plus attaché à la qualité des relations interpersonnelles, le fonctionnement familial évoluerait vers davantage de « psychologisation ». L'épanouissement de soi deviendrait l'objectif de chacun et la vie familiale serait au service de l'identité personnelle. En somme, l'individu lui-même s'autonomiserait par rapport à la famille, ce qui correspond bien à la poursuite du processus décrit par Durkheim. En conduisant à la revendication de l'autonomie personnelle, l'individualisme rendrait ainsi le lien familial plus précaire, plus instable, et par là même, l'unité familiale plus soumise au contrôle étatique. L'évolution de la famille contemporaine n'est pas ici présentée comme une fragilisation de la solidarité et du lien social, mais plutôt comme une démocratisation, c'est-à-dire une émancipation à l'égard des traditions et des normes statutaires. Cette thèse prend un peu le contre-pied du discours naguère répandu sur la « crise de la famille ».

L'inspiration durkheimienne est tout aussi présente dans la thèse de la désinstitutionnalisation familiale, dont la première formulation est celle de Roussel, mais le propos est plus inquiet. Les changements de la famille marqueraient un affaiblissement des normes hier prescrites qui faisaient de la famille une institution qui s'imposait à tous. Le refus de soumettre sa vie privée à la loi, au contrôle social, souligne la coupure qui se serait établie entre sphère privée et sphère publique. Les contemporains survaloriseraient la première au nom de l'épanouissement de soi. Jusqu'ici cette thèse est proche de la précédente, mais elle s'en distingue en précisant que la désinstitutionnalisation rend le fonctionnement de la famille plus « incertain », à la fois pour le groupe familial lui-même et pour ses membres.

(Source : J.H.Dechaux, « *La Nouvelle Société française* », Armand Colin, 2001)

Q1 – Comment l'individualisme familial peut-il être perçu ?

- ✓
- ✓

2 – La double thèse de la désinstitutionnalisation et de l'individualisation de la vie conjugale mérite débat, car elle repose sur des postulats largement idéologiques. [...]

Si, en effet, de plus en plus de couples se forment en dehors du mariage, cette institution reste la norme à plus d'un titre. La tendance est forte des couples concubins à se marier un jour ou l'autre, de préférence après la naissance de leur enfant. De plus, les études sociologiques menées sur les modes de vie des couples hors mariage n'ont pas permis de constater des différences notables en matière de fonctionnement domestique.[...] La famille contemporaine est une institution qui se caractérise par une relative permanence de rapports domestiques inégalitaires entre hommes et femmes (mariés ou non), incluant l'éducation des enfants. De même, les couples d'amoureux qui se forment aujourd'hui n'échappent pas plus que leurs aînés aux lois de l'homogamie sociale. Les cadres sociaux de leur appartenance continuent à être efficaces, bien qu'en apparence moins visibles ou moins contraignants.

(Source : Thierry Blöss, « *L'individualisme dans la vie privée* », Projet, Septembre 2002)

Q2 – Peut-on parler d'une désinstitutionnalisation des liens conjugaux ?

- ✓
- ✓

3 – Le thème de la déresponsabilisation des parents revient très souvent dès qu'il y a un problème d'intégration et d'adaptation. On peut invoquer les causes économiques lorsqu'il s'agit d'adultes, ou bien de l'école pour les jeunes, mais on remonte surtout aux perturbations familiales que les jeunes ont dû subir.

En fait, les familles assument toutes sortes de responsabilités et de tâches qui se sont complexifiées depuis le début de la crise économique, et plus spécialement depuis une dizaine d'années. Par exemple, toutes les enquêtes sociologiques montrent que les jeunes restent chez leurs parents nettement plus longtemps qu'autrefois. De plus, la majorité des familles sont très soucieuses du devenir des enfants, ce qui se manifeste souvent par une surprotection. Affirmer qu'elles sont démissionnaires est donc un jugement rapide, à connotation moralisante, qui ne correspond pas aux comportements effectifs que l'on peut observer.

(Source : Agnès Pitrou, *Sciences Humaines* Hors-série n° 13, mai-juin 1996)

Q3 – Peut-on parler d'une désinstitutionnalisation des liens de filiation ?

- ✓
- ✓

4 – D'après une étude de Catherine Bonvalet, réalisée pour l'INED en mars 1992, il ressort que 60% des adultes ont un enfant habitant dans leur département, 30% dans le même quartier, 12,5% dans la même rue. Immobilisme fort utile. Car, à quoi cela sert-il d'habiter les uns à côté des autres ? A se dépanner, s'entraider, s'en sortir. Il s'est installé peu à peu "un gigantesque réseau souterrain et intimiste des échanges de biens et de services à l'intérieur de la famille". Entre parents, enfants, cousins, sœurs, tantes et belles-mères s'échangent une multitude de petits coups de pouce. Une véritable économie opaque, inchiffable mais étonnamment efficace. 84% des Français ont été un jour aidés par leur famille pour se loger ou trouver un emploi. 27% des enfants passent au moins cinq semaines de vacances par an chez leurs grands-parents, 30% sont gardés pendant les heures de bureau de leurs parents par leur grand-mère. C'est simple, trois Français sur quatre reconnaissent avoir des échanges de services avec la famille. (Source : E.Lanez, *Le Point*, 23 avril 1994)

5 – Economistes, sociologues, politiques livrent la même explication. Si l'Espagne n'est pas à feu et à sang, malgré ses 6 millions de chômeurs, soit 26 % de la population active, c'est grâce à l'économie souterraine, qui représenterait plus de 20 % du PIB. Mais aussi, et surtout, au *colchón* ("matelas") familial. Autrement dit, la solidarité. Un mot presque trop faible pour résumer l'aide des familles à leurs proches en période de crise. Donner son toit ou de l'argent est précieux quand plus de 55 % des moins de 25 ans sont sans emploi, quand près de 1,8 million de foyers comptent tous leurs membres au chômage et qu'une personne sur cinq (un enfant sur quatre selon l'Unicef) vit sous le seuil de pauvreté.

La solidarité, elle, est flagrante. Dans les parcs et à la sortie des écoles, ce sont souvent les grands-parents qui s'occupent des petits-enfants quand les horaires scolaires ne s'adaptent pas au travail des parents. Lorsque leurs enfants perdent leur logement, saisi par la banque, ils ouvrent sans hésiter leur maison pour les accueillir, avec parfois conjoints et enfants. Lorsque le commerce de leur progéniture bat de l'aile, ils piochent dans leurs économies. Et si leur famille part en vacances, c'est souvent grâce à eux.

Les grands-parents constituent un véritable filet de sécurité qui empêche de nombreuses familles de sombrer. Leur pension de retraite est devenue la seule ressource des proches. Selon l'enquête des revenus familiaux que publie chaque année l'Institut

national de statistiques, depuis 2009, les dépenses des personnes âgées de plus de 65 ans ont augmenté de 16 % et sont devenues plus importantes que celles des jeunes de 16 à 30 ans, qui ont baissé de 12 %.

Une explication à une telle solidarité ? *"L'individualisme caractéristique du siècle des Lumières a prospéré en France et en Allemagne, mais ne s'est pas imposé en Espagne. L'émotion et les sentiments dominent les relations"*, avance l'historienne Maria Antonia Bel Bravo, professeure à l'université de Jaén (nord-est de l'Andalousie). Elle ajoute : *"Dans la société préindustrielle, la famille était un outil de survie, qui transmettait un savoir, un métier, puis elle est devenue une unité de production, et ensuite une unité économique de consommation. Durant tout ce temps, elle est restée la priorité des Espagnols. Et, avec la crise actuelle, nous nous sommes rendu compte que l'Etat-providence, qui a voulu se substituer au rôle traditionnel de la famille, avait des failles."*

Ces failles ont contribué à une solidarité locale plus développée que dans les pays du nord de l'Europe, confirme le sociologue Jesús Leal, spécialiste du logement : *"A tel point que l'un des principaux critères des jeunes, lorsqu'ils choisissent le lieu de leur futur logement, est la proximité avec celui de leurs parents, pour que ceux-ci puissent s'occuper de leurs petits-enfants et ainsi pallier le manque de crèches bon marché."*

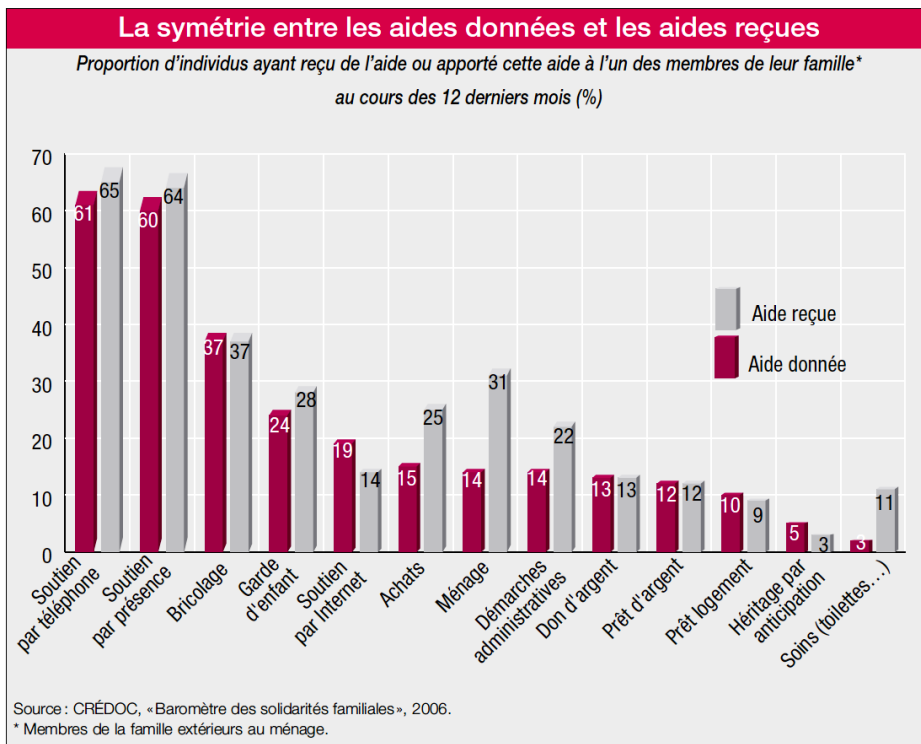
L'Espagne est aussi l'un des pays européens où les jeunes quittent le plus tard le foyer familial : 29 ans en moyenne. Avec la crise, la tendance s'est accentuée et beaucoup doivent retourner vivre chez leurs parents après s'être émancipés. *"Dans l'imaginaire collectif, cela est normal et, de fait, ne provoque pas de conflit social"*, souligne le sociologue Ernesto Ganuza. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes. *"La moitié des chômeurs a moins de 35 ans, rappelle le sociologue José Felix Tezanos, professeur à l'Uned (Université nationale d'éducation à distance) et président de la Fondation Sistema. Cela provoque une dépendance chronique des jeunes aux parents, qui s'étend à la classe moyenne. Ceux qui couvrent les besoins de leurs enfants voient leurs revenus baisser, ce qui suppose un appauvrissement caché de la population."*

"Elle a bon dos, la solidarité !", renchérit Esther, 52 ans. Au chômage depuis trois ans, après avoir cotisé pendant vingt ans comme vendeuse puis comme femme de ménage, elle ne perçoit qu'un revenu d'insertion de 420 euros par mois. Ce qui lui permet juste d'avoir de quoi subsister, elle, mais aussi son fils aîné de 32 ans, ancien employé de la construction, au chômage depuis quatre ans, et son fils cadet de 28 ans, au chômage depuis deux ans, après avoir été huit ans groom dans un hôtel. Le gouvernement en effet n'accorde d'aide sociale qu'à une seule personne par foyer. *"Mon fils aîné est toujours resté avec moi. Et, lorsque mon fils cadet s'est retrouvé au chômage, je l'ai repris à la maison. Je ne voulais pas qu'il se retrouve à la rue, raconte Esther. Ce n'est pas un choix. Ce que je veux, c'est que mes fils soient autonomes et que l'Etat nous aide."*

Justement, l'Etat prendra-t-il le relais de la solidarité ? Pas sûr puisqu'il a récemment baissé les prestations de chômage pour réduire son déficit. Donc la société civile s'organise. La lutte contre les expulsions immobilières en est le symbole. La Plate-forme des victimes du crédit immobilier (PAH) est née en 2009, à Barcelone, pour venir en aide aux nombreuses familles en instance d'expulsion. Elle a mis en place un réseau de psychologues et d'avocats bénévoles et organise aussi des manifestations.

(Source : Sandrine Morel, *Le Monde*, 22 février 2013)

6 – La force des liens familiaux en France



(Source : CREDOC, Baromètre des solidarités familiales, 2007)

Q4 – Peut-on parler d'une désinstitutionnalisation des liens de parenté ?

- ✓
- ✓
- ✓

B – L'École est encore capable d'intégrer les individus ?

a) – L'école a pour vocation d'intégrer

1 – *Article premier* - L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. L'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée. Les établissements et les services de soins et de santé y participent. Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. [...]

Article trois - La Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80 pour cent au niveau du baccalauréat. Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'État prévoira les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découle.

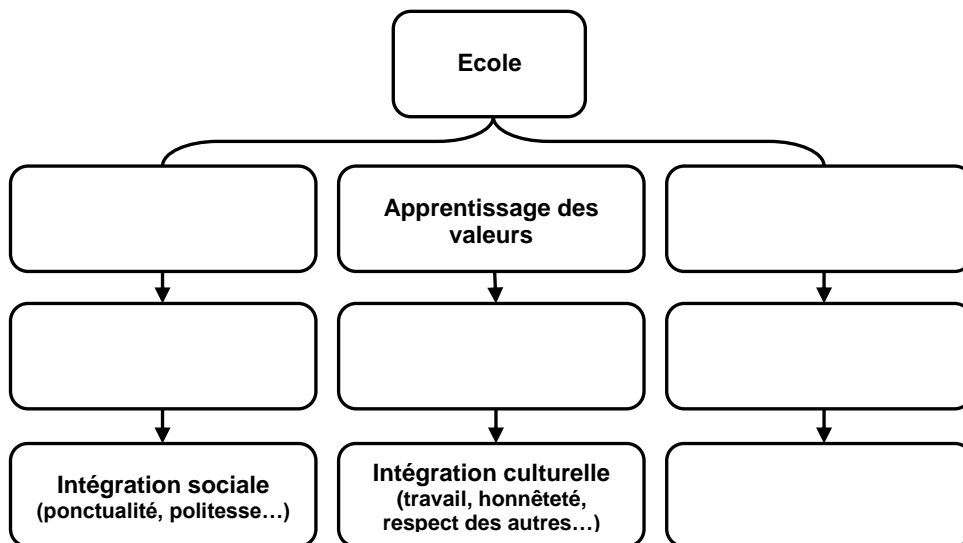
(Source : *Journal Officiel*, 14 juillet 1989)

2 – L'école républicaine, ouverte sur le monde, est un espace de rencontre avec les savoirs, le creuset des repères sociaux, le lieu d'appropriation et de partage des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, sûreté. [...] Dans le système complexe dans lequel elle prend place, trois éléments interdépendants contribuent à faire de l'école républicaine un espace d'intégration sociale :

- 1- Une école de proximité, de voisinage, de village, de quartier pour le niveau primaire ;
- 2 - Une école qui accueille tous les élèves où ne se pose pas la question du recrutement, du niveau social des élèves accueillis, de leur nationalité, de leur culture d'origine, de leurs caractéristiques physiques ou intellectuelles ;
- 3 - Une école qui, par la transmission des connaissances, contribue à l'appropriation des valeurs et des codes du vivre ensemble» dans une société organisée; et prépare à l'entrée dans la vie sociale et professionnelle.

(Source : Haut Conseil à l'intégration, *Les Défis de l'intégration à l'école*, Rapport au Premier ministre pour l'année 2010)

Q1 – A l'aide des deux textes et du vocabulaire remplissez le schéma suivant : *comprendre le monde dans lequel ont vit et obtenir des diplôme, accepter les règles de vie en société, intégration professionnelle, apprentissage des normes sociales, accepter une morale collective et civique, apprentissage d'une culture générale.*



Q2 – Quelles sont les valeurs sur lesquelles repose l'école ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

2 – L'historique des réformes

1881	Gratuité des écoles primaires publiques (Jules Ferry)
1882	Ecole obligatoire de 6 à 13 ans et laïcisation des programmes (Jules Ferry)
1930	Gratuité de l'enseignement secondaire entrée en vigueur en 1933
1936	Scolarité obligatoire portée à 14 ans
1945	Création d'une école primaire unique qui ne sera effective que dans les années 60
1959	Scolarité obligatoire portée à 16 ans qui ne sera effective qu'en 1967
1963	Création du collège d'enseignement supérieur, mixité et sectorisation (Réforme Fouchet)
1975	Création du « collège unique » en supprimant les filières au CES (Réforme Haby)
1984	Création des zones d'éducation prioritaire (ZEP) par Alain Savary
1989	80% d'une classe d'âge au niveau bac et autonomie des établissements (Réforme Jospin)
1998	Aide individualisée des élèves, travaux personnels encadrés, ECJS (Réforme Allègre)
2005	Socle de connaissances commun et parcours individualisés en collège (Réforme Fillion)
2006	L'apprentissage est remis à 14 ans, la politique des ZEP se concentre sur un nombre plus réduit d'établissement
2008	Assouplissement de la carte scolaire : les parents peuvent choisir l'établissement de leur enfant
2010	Autonomie des établissements et droit à l'expérimentation
2013	En troisième, les parents pourront décider de l'orientation de leur enfant

Q3 – Quelles sont les principales mesures adoptées par l'Etat pour rendre l'école égalitaire ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Q4 – Quels sont les changements apparus ces dernières années dans la politique scolaire ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

b) – L'intégration a réussi mais se heurte à des difficultés croissantes

01 Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études en %

France métropolitaine, 2008-2009-2010 données provisoires

Année de sortie des études initiales	1990-1991-1992		2005-2006-2007		2008-2009-2010	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplôme obtenu						
Diplôme du supérieur	32	33	37	46	35	47
Diplôme du secondaire	39	42	41	41	42	39
Pas de diplôme ou brevet des collèges	30	25	21	13	23	14

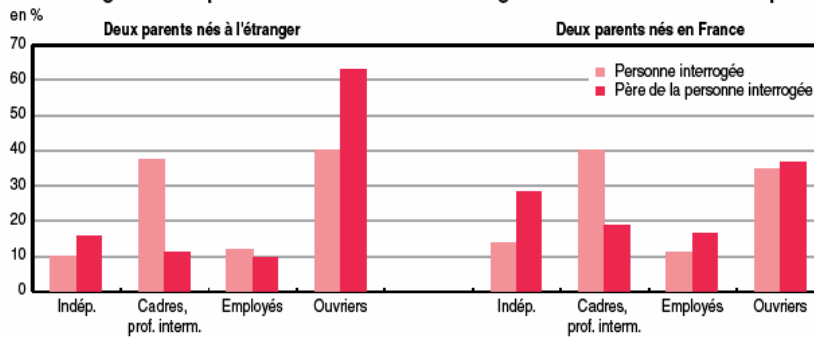
Q1 – Faites une phrase avec les nombres 35 et 47 de la ligne diplôme du supérieur

-
-
-

2 – En 1946, 5% d'une génération accédait au niveau du baccalauréat. Nous atteignons 67%. Cette proportion a doublé entre 1980 et 1994, grâce, notamment, aux nouveaux baccalauréats technologiques et professionnels : le bac général n'est plus attribué qu'à 35% d'une classe d'âge ! Mais cette proportion de 67% tend à se stabiliser. Autre indicateur : en cinquante ans, de 1946 à 1996, la proportion des jeunes de 20 ans devenant étudiants est passée de 2% à 40%. Toutes les couches sociales ont profité de l'élévation générale du niveau de formation, particulièrement sensible à la fin des années 80. La possibilité de suivre des études supérieures a été depuis 1984 multipliée en moyenne par plus de 2, et par 3,5 par les enfants d'ouvriers.

(Source : Nathalie Guibert, *Le Monde*, 13 juin 2000)

⑤ **Catégorie socioprofessionnelle des hommes âgés de 30 à 59 ans et de leur père**



Champ : hommes nés en France, actifs âgés de 30 à 59 ans.
 Lecture : en 1999, 10 % des hommes nés en France, actifs, âgés de 30 à 59 ans et de parents nés à l'étranger sont indépendants ; 16 % d'entre eux ont un père qui était indépendant.
 Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999

Q2 – Faites une phrase avec les nombres les données des cadres pour le cas de deux parents nés à l'étranger

Q3 – Quels sont les indicateurs qui montrent que l'école a joué son rôle d'instance intégratrice ?

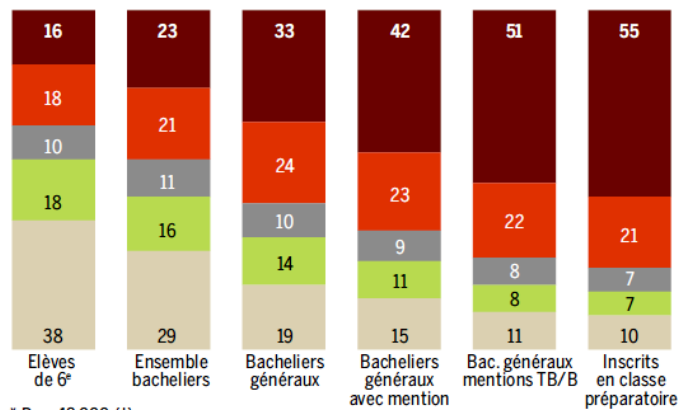
- ✓
- ✓
- ✓

1 – Destinée scolaire des élèves entrés en 6^{ème} en 1995 (En % des élèves)

Une sélection sociale continue

RÉPARTITION DES CATÉGORIES SOCIALES AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ, en %*

■ Cadres, professions libérales ■ Professions intermédiaires
■ Agriculteurs, artisans, commerçants ■ Employés ■ Ouvriers, inactifs



* Pour 18 000 élèves entrés en 6^e en 1995
 SOURCES : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, CGE

Q1 – Faites une phrase avec les nombres 16 et 55 pour les enfants de cadres

-
-

2 – Cependant l'origine sociale continue de marquer les parcours. Pis, depuis 1997, l'accès à l'enseignement supérieur des enfants d'employés et d'ouvriers accuse une baisse inédite, quand celle des enfants de cadres supérieurs augmente encore. D'autres indicateurs, plus fins, témoignent de cette panne relative. La part des élèves qui ne maîtrisent les compétences de base ni en lecture ni en calcul, mesurée depuis 1992 en CM2 et en 6^{ème}, ne bouge pas : 5 à 10% des enfants entrent au collège en grande difficulté scolaire. De même, le nombre de jeunes sortant de l'école sans atteindre le niveau d'un CAP, après avoir spectaculairement diminué - de 224 000 en 1973 à 58 000 près de 25 ans plus tard -, semble former un noyau dur incompressible. Plus grâce, de nombreux travaux de recherche témoignent d'une dispersion croissante de la situation des établissements scolaires : polarisation sociale, écarts de performance aux examens et inégalités territoriales démontrent qu'une "école à plusieurs vitesses" s'est instaurées dans les faits.

(Source : Nathalie Guibert, *Le Monde*, 13 juin 2000)

3 – Si le collège unique a jamais existé, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les 3 160 000 élèves du collège sont loin de suivre la même scolarité. De la sixième à la troisième, outre le fossé croissant qui sépare les établissements entre eux, de nombreuses classes particulières accueillent des jeunes en marge du parcours classique. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa, ex-sections d'éducation spécialisée) d'abord. Elles ont été créées en 1965 pour des enfants souffrant d'une déficience intellectuelle légère. Depuis leur vocation a largement débordé cet objectif. Les Segpa comptent 103 000 élèves "en difficulté". Ces dernières sont de tous ordres, d'un retard en mathématiques à des problèmes de comportements.

Dans ces classes, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou d'inactifs sont surreprésentés : 68,5% des élèves, contre 39,3% en moyenne au collège. Les enfants étrangers aussi : 9% contre 6% en moyenne. A l'inverse, la proportion d'enfants dont la profession du chef de famille est "cadre ou profession intellectuelle supérieure" est quasi inexistante en Segpa : 1,6% contre 14,9% en moyenne. Plus d'un élève de Segpa sur deux quitte le système sans qualification.
(Source : Nathalie Guibert, Le Monde, 30 mars 2001)

4 – Trois mois ont passé mais Raouf Kaddachi ne peut évoquer sans malaise la rentrée en CP de son fils Ramy, à l'école polyvalente de la rue Lancry (Paris 10^{ème}). En pénétrant dans la classe, surprise ! : il ne retrouve aucun ancien camarade de l'école maternelle. Intrigué, son père se rend compte que la classe n'est constituée que de "Chinois, Noirs et Arabes". "Tous les bourgeois se retrouvaient dans l'autre CP !" explique ce Tunisien. L'autre CP regroupe en effet vingt-cinq enfants issus de famille de type "classe moyenne". Quelques jours plus tard, trois nouveaux élèves d'origine maghrébine arrivent à l'école et sont d'office intégrés dans le CP de Ramy. Révolté M.Kaddachi alerte d'autres parents, mais aussi la mairie et la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE). Les responsables de l'association tentent d'en discuter avec le directeur de l'école qui assure que la composition de la classe relève du "hasard".

(Source : Sandrine Blanchard, Le Monde, 17 décembre 1999)

Q2 – Quels sont les indicateurs qui montrent que cette intégration est inachevée et peut être remise en cause ?

- ✓
- ✓
- ✓

c) – La stratégie des acteurs n'est pas favorable à l'intégration

1 – Les méfaits d'une école élitiste

Comment expliquez-vous le découplage entre notre société et notre école ?

Notre école s'est construite sur un modèle d'élitisme pour tous, associé à une assez forte ségrégation entre établissements, et au sein d'une société qui s'est fait une « religion » du diplôme.

Pour tenir son modèle d'élitisme, elle trie ses élèves : les enfants des classes populaires, plus de la moitié de la population, ont dix fois moins de chances d'entrer dans les classes préparatoires que ceux des catégories supérieures qui sont 15 % de la population.

Regroupés dans les « bons établissements », les très bons élèves sont tirés vers le haut ; regroupés dans les établissements les plus faibles, les moins bons élèves sont, eux, tirés vers le bas. Ce mécanisme a été encore accentué par l'ouverture des dérogations à la carte scolaire depuis 2008. Pour couronner le tout, vient s'ajouter une course aux diplômes qui accroît les effets des inégalités sociales sur les inégalités scolaires, les plus favorisés ayant intérêt à durcir une sélection qui leur est si favorable.

Pourquoi, en France plus qu'ailleurs, ces inégalités scolaires se transforment-elles presque automatiquement en inégalités sociales ?

Parce que plus qu'ailleurs on associe le bon diplôme et le bon emploi. Ce qui ne vaut que pour une partie des élèves et induit un surinvestissement de l'école en termes compétitifs par les familles les plus cultivées. On finit par aller à l'école pour y décrocher un bon diplôme avant que d'y aller pour s'ouvrir à la connaissance.

(Source : François Dubet : « *Lorsqu'on attend tout de l'école, elle se sacralise et se paralyse* », Le Monde du 26 août 2010)

Q1 – Quels sont les reproches que fait l'auteur à l'école française ?

- ✓
- ✓
- ✓

2 – Choisir son établissement scolaire ? Toutes les familles espèrent pouvoir le faire. Près d'une sur trois y parvient à l'entrée en sixième : 19,3% des parents optent alors pour l'enseignement privé. Et dérogeant à la carte scolaire, qui oriente les élèves de CM2 vers le collège dont dépend leur lieu d'habitation, 9,6% se débrouillent pour intégrer un collège public hors de leur secteur. Les enseignants sont deux fois plus nombreux - 18,7% - dans ce cas. Ces chiffres montrent que ces choix, reflétant les stratégies des différents milieux sociaux vis-à-vis de l'école publique, sont stables. La "propension plus forte des enseignants à utiliser les mesures d'assouplissement de la carte scolaire reflète leur familiarité avec le système éducatif, qui leur donne une parfaite connaissance de

l'offre scolaire dont ils peuvent faire bénéficier leurs enfants", commente le ministère. Le choix du privé est plutôt l'apanage des familles de chef d'entreprise (44% de leurs enfants fréquentent un collège privé), des agriculteurs (36%) et des cadres supérieurs (30%).[...] Quand ils dérogent à la carte scolaire, les parents sont manifestement plus attirés par la composition du collège que par ses résultats : 49,3% estiment qu'il est bien fréquenté, 29% qu'il a de bons résultats, 38,5% un large choix d'options. Les parents qui ont choisi un collège privé sont encore plus clairs : plus de 77% d'entre eux jugent qu'il est bien fréquenté.
(Source : Nathalie Guibert, *Le Monde*, 3 février 2001)

3 – Réalisée en 1999 à la demande de la ministre, Ségolène Royal, la consultation des enseignants de collège menée par le sociologue François Dubet consacrait une partie importante à la manière dont ils vivent les contraintes du collège unique. Un quart des enseignants se déclaraient défavorables aux classes réunissant des élèves de niveaux scolaires différents dans la mesure où *"elles nivellent par le bas"*. Selon eux, le collège doit conserver des classes spécifiques pour les faibles et rétablir la diversification des voies au sein du collège ; 38% souhaitaient le maintien de quatrième et de troisième technologiques. Les trois quarts des enseignants défendaient toutefois l'hétérogénéité à plusieurs conditions : avoir des classes à effectifs limités, constituer des groupes de besoins, conserver des classes à options. Ils soulignaient la difficulté pour les élèves orientés en classes *"spécifiques"*, souvent confiées aux enseignants débutants, de réintégrer une classe *"normale"*
(Source : Sandrine Blanchard, *Le Monde*, 3 février 2001)

4 – En créant des options, les principaux de collèges et les proviseurs tentent de faire face aux pressions des parents et des professeurs. *"Confrontés à l'arrivée massive de jeunes qui n'avaient pas avant accès à l'enseignement général, les chefs d'établissement font tout pour garder les élèves issus des classes moyennes en les regroupant"*, explique M. Debarbieux. Tout l'arsenal éducatif est mis en œuvre pour identifier aux yeux des parents les *"bonnes"* classes : option allemand-latin, langues rares, classes artistiques à horaire aménagé, classes *"européennes"*, tennis ou patrimoine pour les bons élèves. Aux autres, on réserve l'anglais-espagnol ou l'option football. *"Ces classes sont constituées sur critère de niveau, mais l'existence d'une corrélation sociale et ethnique est évidente"*, analyse le chercheur qui a mené plusieurs études ethnographiques.
(Source : Sandrine Blanchard, *Le Monde*, 17 décembre 1999)

Q2 – Expliquez pourquoi les différents acteurs du système scolaire favorisent la ségrégation en son sein ?

- ✓
- ✓
- ✓

Q3 – A l'aide du vocabulaire suivant, complétez le texte à trous : Egalité des chances, sociales, diplôme, démocratisation, intégrer, discrimination positive, stigmat, corriger, destinée, dotés, hétérogènes, anomiques, sélectionner, dévaluation, stratégies, culture.

L'Ecole française, dans sa volonté d'.....et de.....les élèves se trouve confrontée à une triple contradiction :

- ✓ L'école poursuit un objectif de..... de l'éducation tout en assurant une fonction de sélection afin de satisfaire les exigences des sociétés modernes fortement rationalisées. Elle opère donc cette sélection en s'efforçant de respecter une.....entre les élèves. Cependant, les inégalités scolaires reflètent très largement les inégalités....., économiques et culturelles au point de mettre en question le principe..... et sa légitimité. Ainsi, 55% des élèves de classes préparatoires en 2002 ont pour parents des cadres supérieurs alors qu'ils ne représentaient sept ans plus tôt que.....% des enfants entrant au collège en 6^{ème}. Dans le même temps, les enfants d'ouvriers et d'employés qui représentaient.....% des élèves ne 6^{ème} ne pèsent plus que 17% des élèves de classes préparatoires. Cet écart est encore plus important dans les lycées qui ont les meilleures classes préparatoires (Henri IV, Louis le Grand...) et les meilleurs résultats aux concours des grandes écoles qui formes l'élite dirigeante du pays.
- ✓ Par ailleurs, la prééminence du rôle de l'école et du..... en matière d'insertion professionnelle – plutôt renforcée que desserrée par les problèmes de l'emploi et la des titres scolaires –, confère aux verdicts scolaires un poids considérable sur la sociale des individus. La mobilisation des familles les plus aisées et leurséducatives s'accroissent et contribuent ainsi à creuser les inégalités scolaires. Or, l'Etat, au lieu de chercher àces inégalités, entre les établissements et entre les classes, les aggrave. En clair, qu'il s'agisse de l'affectation d'enseignants expérimentés ou des taux d'encadrement, l'Etat favorise les écoles, collèges et lycées déjà les mieux.....et accorde moins de moyens à ceux qui sont les plus défavorisés et réussissent moins bien. Dans la plus grande opacité, cette discrimination s'est aggravée ces dernières années, et elle n'est pas corrigée par les contributions des collectivités locales. Elle réduit à néant l'effort supposé des zones d'éducation prioritaires, censées donner plus à ceux qui ont moins (principe de.....).
- ✓ Enfin, face à des publics scolaires plusà la fois sur le plan social et culturel, l'école éprouve davantage de difficultés à transmettre unecommune. Dans ce contexte, l'échec scolaire est perçu comme unet vécu comme une forme de mépris. L'institution scolaire est alors le théâtre de diverses manifestations: violences, absentéisme, décrochage scolaire et déscolarisation. Chaque année, 150 000 jeunes sortent du système sans qualification.

C – L'Etat est-il encore capable d'assurer la cohésion sociale ?

a) – La légitimité de l'Etat repose sur le lien de citoyenneté

1 – La citoyenneté est [un des fondements] de l'intégration sociale. Lorsque le lien social n'est plus d'origine religieuse mais provient de la souveraineté de la nation, ce lien est de nature politique. La citoyenneté est alors ce qui est commun à l'ensemble des membres d'une même « communauté », c'est ce qui va au-delà des appartenances particulières (religieuses, historiques, culturelles, etc.). La citoyenneté constitue un espace commun d'où les particularismes sont absents parce que confinés dans la sphère du privé.

En rendant légitime l'intervention de l'État-providence, la citoyenneté montre son importance pour l'intégration sociale. Il ne suffit pas en effet d'avoir des droits juridiques et politiques, encore faut-il que les individus disposent des conditions matérielles (santé, travail, vie décente, etc.) leur permettant d'exercer concrètement ces droits. S'il existe des inégalités économiques et sociales, l'idée de citoyenneté impose de les atténuer, voire de les corriger. Ainsi, l'État-providence et la reconnaissance des droits sociaux ont-ils été peu à peu instaurés afin que l'égalité juridique et politique reste bien le fondement principal du lien social.

Aujourd'hui, avec le développement des phénomènes d'exclusion, la citoyenneté cesse cependant d'être une réalité pour nombre de personnes.

(Source : Jean-Yves CAPUL et Olivier GARNIER, *Citoyenneté, Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Hatier, 2011)

Q1 – En quoi la citoyenneté renforce-t-elle le lien social ?

.....
.....
.....

Q2 – La citoyenneté se réduit-elle à des droits politiques ?

.....
.....
.....

Q3 – A l'aide du vocabulaire suivant, complétez le texte à trous : Citoyen, lien, égalité, communauté, politiques, libertés, cohésion, exercer, légitimité, devoirs, sociaux.

Objectif central pour l'État, la..... de la société est généralement en ligne de mire de la plupart des politiques publiques. La de l'État démocratique repose sur la volonté générale à travers laquelle chaque....., détenteur d'une part de souveraineté nationale, participe aux décisions politiques. L'..... entre les citoyens, les..... et les droits dont ils disposent tout comme les..... auxquels ils sont tenus, sont ainsi constitutifs de leur appartenance à la nationale. Celle-ci transcende toutes les différences sociales et culturelles qui, par ailleurs, peuvent différencier les citoyens.

Pour entretenir ce de citoyenneté, l'État doit non seulement garantir des droits.....et juridiques, mais également des droits..... (Droit à la protection sociale, droit au logement, droit à la santé...) qui vont permettre aux citoyens d'.....pleinement leur participation à la vie politique.

b) – La légitimité de l'Etat semble remise en cause par l'aggravation de la crise sociale

2 – Depuis plus de vingt ans, le chômage frappe tout particulièrement les jeunes issus de l'immigration. Cette situation se trouve confirmée par l'analyse des enquêtes Générations 92 et 98 du Céreq, qui décrivent les cinq premières années sur le marché du travail de deux cohortes de sortants du système scolaire (quel que soit le niveau de sortie). L'origine sociale et le niveau d'éducation des parents expliquent largement les différences de réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration. Mais une fois sur le marché du travail, certaines catégories issues de l'immigration, notamment nord-africaine, se trouvent systématiquement pénalisées, sans que les différences de niveaux d'éducation ou de capital social ne permettent d'expliquer ces phénomènes. Pour la cohorte sortie en 1998 du système scolaire, les jeunes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie conservent des taux de chômage beaucoup plus élevés (pour certains près du double) que la population de référence. Si l'on s'en tient à ceux qui sortent sans diplôme, dont on sait qu'ils sont particulièrement concentrés dans les grands ensembles urbains dégradés, 40 % des jeunes issus de l'immigration maghrébine sont au chômage cinq ans après la sortie de l'école
(Source : *La société française : entre convergences et nouveaux clivages*, CAS 2007)

3 – Les barrières se multiplient entre le marché du travail et les habitants des quartiers difficiles, qui se heurtent de plus en plus à un mur de silence. Au délit de faciès, il faudrait désormais ajouter le délit d'adresse. Nul ne saurait nier l'incidence de l'origine sociale et ethnique dans les comportements d'embauche. Le dernier rapport de l'Observatoire des zones urbaines sensibles (ZUS) fait en effet apparaître le facteur important de ségrégation que représente le seul fait d'habiter une ZUS. Ce qui signifie qu'à capital scolaire identique, avec une même origine sociale, une situation familiale équivalente, un même âge, un même pays d'origine et un contexte économique régional identique, le phénomène territorial de la résidence en ZUS entraîne une hausse significative du risque de chômage : plus 5,5 points pour les hommes et 7,3 points pour les femmes. Cela met en évidence l'effet négatif du territoire lui-même sur les chances de trouver un emploi, effet qui dépasse celui des handicaps individuels de ses habitants. En d'autres termes, un même homme de 25 ans, d'origine marocaine, diplômé d'un bac professionnel aura, s'il habite une ZUS, moins de chances de trouver un emploi que s'il n'y habite pas.

(Source : Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, *Le Monde* du 29 décembre 2005)

4 – C'était un samedi soir, le 1^{er} octobre 2011. Nadir et Armel, "bien coiffés, prêts à aller en soirée", s'installent à la terrasse d'un McDo de Lyon. Il est 22 h 30. "J'avais mes mains sur la table, le téléphone [dans l'une] pour répondre aux messages", précise Nadir. Les deux copains se racontent leur journée. "J'ai entendu une voiture s'arrêter (...) derrière moi. J'ai su que c'était le camion de police car je l'ai vu plusieurs fois faire le tour par la ruelle." Les portières claquent. "Contrôle d'identité". "Pourquoi ?", demande Nadir. "Pour rien, c'est un contrôle banal !" "Avez-vous quelque chose d'illicite sur vous ?"

Les deux amis ne fument pas. "Faites pas semblant, on l'a vu le morceau de shit !" "On s'est mis debout (car c'est une habitude de se faire contrôler), raconte Nadir. On a sorti nos papiers et j'ai essayé de leur dire qu'ils s'étaient trompés." Armel est prié de lever

les bras. "Le deuxième agent (...) a passé ses mains autour de lui (...), du torse jusqu'aux chevilles en passant par son fessier." "Les personnes qui étaient assises à table nous scrutaient (...). C'est vraiment très humiliant (...)". "Je me fais souvent contrôler, surtout lorsque je suis en centre-ville de Lyon", poursuit le jeune homme. "Certains mois (...), jusqu'à dix fois. On n'a jamais rien trouvé sur moi, je n'ai pas de casier. Je suis sérieux, je suis en licence d'expert-comptable et animateur à la radio."

(Source : Emeline Cazi, *Le Monde* du 11 avril 2012)

Q1 – Quels sont les faits sociaux que montrent ces trois documents ?

- ✓
- ✓
- ✓

5 – La réalité de ces discriminations, comme des phénomènes de ségrégation scolaire évoqués plus haut, nourrit en réponse une demande de reconnaissance des identités culturelles, largement passées sous silence jusqu'ici. On voit par exemple se multiplier des sites Internet « communautaires », c'est-à-dire explicitement conçus comme des plates-formes de rencontres et de discussions qui s'adressent aux membres d'une communauté « ethnique » ou culturelle. Différentes associations se constituent pour défendre les intérêts des minorités. Bien que ne pouvant revendiquer un nombre important d'adhérents, elles compensent leur faible représentativité par une forte présence sur la scène médiatique et dans le débat public.

En dépit de ces tensions nouvelles, la société française reste globalement un creuset efficace. A la différence des autres jeunes Européens, les jeunes Français issus de l'immigration se sentent partie intégrante de la communauté nationale. Ainsi, ils tendent à aligner leurs goûts et leurs pratiques sur ceux des autochtones, tandis que les goûts et les pratiques des jeunes Anglais issus de l'immigration conservent une plus forte orientation communautaire. Par ailleurs, 80 % d'entre eux s'identifient au moins partiellement à la France, alors que cette identification est rare en Allemagne, où seulement 10 % des jeunes considérés ont la nationalité allemande. Les jeunes Français issus de l'immigration n'ont pas non plus les yeux rivés sur leur pays d'origine : 54 % d'entre eux ne s'intéressent pas ou peu à la politique intérieure du pays de leurs parents, ce qui est vrai aussi d'une majorité des jeunes interrogés en Grande-Bretagne, mais ce qui n'est pas le cas en Allemagne, où les jeunes issus de l'immigration disent au contraire s'y intéresser beaucoup ou plutôt. De même, la langue du pays d'origine est moins utilisée dans les relations avec les parents en France qu'en Allemagne.

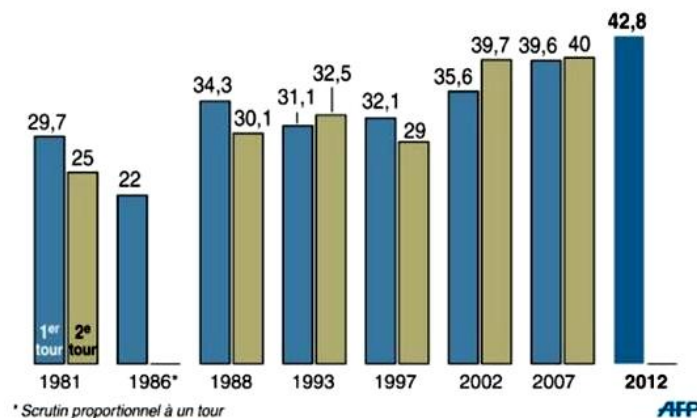
Enfin, la France est le seul des trois pays dans lequel une part non marginale des jeunes issus de l'immigration déclarent avoir pour meilleur(e) ami(e) et/ou pour conjoint(e) ou petit(e) ami(e) une personne d'origine différente de la leur, y compris d'origine autochtone.

(Source : *La société française : entre convergences et nouveaux clivages*, CAS 2007)

6 – Les enquêtes ethnographiques mettent également en évidence la dimension politique de cette "anomie" des zones urbaines sensibles. Les ZUS sont souvent situées dans les anciennes "banlieues rouges" où les partis de gauche et les syndicats, et en premier lieu le Parti communiste et la CGT, assuraient une fonction non seulement de relais de la classe ouvrière sur le lieu de travail et dans la ville mais aussi d'encadrement, notamment à travers l'organisation d'activités sportives, culturelles et sociales. Sur le lieu de travail, les syndicats n'ont pas suffisamment pris en compte les spécificités du "nouveau prolétariat" des jeunes précaires, souvent enfants d'immigrés, ce qui a accéléré un déclin qui s'explique largement aussi par les stratégies d'affaiblissement syndical menées dans de nombreuses entreprises. Dans les cités, l'enquête d'O.Masclat montre l'existence d'un fort potentiel militant ; mais les partis et les municipalités de gauche n'ont ni reconnu et encouragé l'action des associations locales, ni suffisamment promu leurs militants pour éviter la désaffection des générations nées à partir des années 70. Ce sentiment d'abandon serait à l'origine de la montée du taux d'abstention et par ricochet, de la montée électorale de l'extrême droite dans certaines ZUS, mais aussi des violences urbaines, qui seraient le symptôme de l'anomie causée par la désorganisation de la vie collective.

(Source : Stéphane Peltan, *La ségrégation urbaine*, Ecoflash n° 191, Octobre 2004)

7 – Taux d'abstention aux législatives en France (En % des inscrits)



Q2 – Quels sont les risques pour le lien social que font peser ces phénomènes ?

- ✓
- ✓

- ✓
- ✓

Q3 – Cela signifie-t-il que les jeunes issus de l’immigration ne sont pas intégrés ?

Q4 – A l’aide des documents et du vocabulaire suivant, complétez le texte à trous : Cohésion, défiance, faciès, liens, confiance, militantisme, identités, éloigne, chômage, disqualification, individualisme, pluralisme, discriminations, conflits, abstention, insécurité, adresse, ségrégation, solidarités, capital, communautaire.

Cependant, le lien de citoyenneté peut rencontrer plusieurs difficultés.

- ✓ D’abord, la citoyenneté politique ne saurait à elle seule assurer la cohésion de la société. Le creusement des inégalités et le.....produisent une économique et sociale qui risque de provoquer des ruptures cumulatives des différentssociaux. Désaffiliation etsociale empêchent alors les individus d’exercer convenablement les différents rôles sociaux qui forment la trame de la vie sociale. Lade la société en est globalement affectée. Dès lors, la.....et la réciprocité qui assurent la vitalité des relations sociales sont menacées par la à l’égard des institutions et le repli sur les primaires. Le déficit de..... social affecte ainsi les relations sociales au point de provoquer une accentuation des phénomènes de économique, sociale et spatiale. A cela s’ajoute les que subissent certains jeunes en raison de leur origine (délict de.....) ou du quartier où ils habitent (délict d’.....). Dans les démocraties contemporaines, il revient aux institutions de l’État-providence d’assurer les conditions économiques et sociales permettant à chaque citoyen de vivre dans des conditions convenables et d’être en mesure d’exercer l’ensemble des droits et des libertés qui lui sont reconnus. Or, les politiques de lutte contre le chômage, de réduction des inégalités ou de désenclavement des quartiers sensibles semblent, pour l’instant, peu efficace ce qui.....les citoyens du politique.
- ✓ Ensuite, la montée de l’..... est souvent perçue comme un facteur d’affaiblissement de la participation politique. La tendance nette à la hausse des taux d’..... au cours de ces trente dernières années, l’intermittence grandissante de la participation électorale, tout comme la baisse de l’engagement et du politique ou syndical, témoignent de l’ampleur du retrait des citoyens. Ainsi,% des inscrits s’étaient abstenus au premier tour des élections législatives de 1981 ; ce taux est monté à% en 2012. Mais, la dégradation des conditions de vie de larges franges de la population éclaire aussi cette distance croissante entre une partie des citoyens et la politique.
- ✓ Enfin, le..... culturel croissant que connaissent les sociétés démocratiques nourrit des demandes de reconnaissance d’..... et de particularismes divers qui peuvent heurter les valeurs collectives et entraîner des..... L’acuité aux différentes formes de discriminations devient plus importante. Les minorités risquent de céder au repliet miner ainsi l’intégration de la nation. Le développement des politiques d’intégration témoigne de l’effort des pouvoirs publics pour assurer la cohésion de la société. Ainsi, l’école, l’acquisition de la nationalité par le droit du sol, les médias ont permis aux enfants d’immigrés de s’intégrer culturellement et socialement à la société française.